

Déclaration Comité Technique 29 mai

Pour notre section syndicale Sud tout d'abord en ce qui concerne la prime d'urgence sanitaire mise en place pour tout.agent.e en présentiel, nous aimerions qu'une clarification soit apportée sur le début est-ce la date du 16 ou du 17 Mars comme évoqué lors du conseil municipal.

S'il est acté que la date du 16 Mars est prise en compte pour les agent.es en présentiel dans les EHPAD, nous demandons que les agent.es du SSIAD et du SAAD soient aussi comptabilisé.es car elles aussi sont en présentiel auprès de nos ainé.es, le conseil d'administration n'étant pas encore passé, il est donc encore envisageable que cette question soit abordée (Nous voulons juste vous alerter que certain.es agnet.es des EHPAD renforts compris n'ont pas touché de prime sur le traitement de Mai et je suis bien placée pour le dire puisque je n'ai rien eu).

Nous notons que le choix de la collectivité est bien resté à 30 euros par jour quel que soit le nombre d'heures effectuées et non pas à l'heure ou à la demi-journée comme cela a pu être évoqué dans certaines directions; pour notre section syndicale cette mesure est juste au vu des risques sanitaires encourus sur le terrain et pour compenser les déplacements qu'ils soient pour 2h ou 10h.

En ce qui concerne la prime exceptionnelle pour les télétravailleurs, lors de la présentation avant le CT du 17 Avril notre section syndicale Sud avait bien mis l'accent que le présentiel justifiait la prime de risque sanitaire et étions interrogatifs sur le fait d'en attribuer une aux télétravailleurs car pour eux, il n'y avait pas de risque sanitaire. Cependant à la lecture de ce nouveau rapport nous sommes surpris du nombre de personnes concernées 21, c'est peu et demandons une explication quant au montant attribué .Il est dommage que le dialogue jusqu'alors très présent n'ai pas eu lieu sur ce sujet et que ce CT ne soit jusqu'une information.

Comment se fait-il que les agent.es payeurs, les agent.es du service qualité de vie au travail et de la DSI, de la DIAP et bien d'autres ne soient pas identifié.es car ils/elles ont été très sollicité.es et le sont encore pendant cette période.

En ce qui concerne le télétravail en lui-même, il sera nécessaire de tirer les leçons de cette nouvelle forme de travail qui pour certain.es a été mal vécu avec parfois une surcharge de travail et des difficultés à concilier vie professionnelle et vie privé.

Les couts engendrés, électricité, forfait internet, papier, cartouche d'encre auraient dû justement être compensés par cette prime exceptionnelle peut être moins élevée pour chacun, mieux répartie en englobant plus de télétravailleurs mais ne dépassant pas celle octroyée aux agent.es en présentiel car les risques ne sont absolument pas les mêmes en restant chez soi ou en se rendant sur un lieu de travail.

Maintenant en ce qui concerne les ASA garde d'enfant, notre section syndicale Sud est satisfaite de cette décision de les reconduire jusqu'à la veille des vacances scolaires. La souplesse est demandée afin que chacun se retrouve au mieux pour articuler difficulté de garde et travail, c'est pourquoi nous demandons une communication claire à chaque direction et agent.es afin que toutes et tous soient traités de la même manière sans divergence d'un service à l'autre. Nous demandons aussi une vigilance particulière pour les familles mono parentale, donc le quotidien n'est pas toujours facile.

En ce qui concerne le partage des ASA au niveau des couples, cela peut être envisagé lorsque les deux travaillent dans nos collectivités mais lorsque l'un travaille dans le privé les choses ne sont pas aussi simples car bien souvent la perte de revenus est la première source d'angoisse et vous ne pouvez évoquer d'égalité professionnelle homme/femme dans ce contexte si particulier.

Pour les ASA agents santé fragile, cette décision nous semble tout à fait correcte.



Section SUD-SOLIDAIRES

Ville de Rennes, CCAS, Rennes Métropole Centre commercial Le Torigné, 8 Place de Thorigné, 35200 Rennes

Tél : 02 23 62 25 75 Courriel : sud@rennesmetropole.fr Fax : 02 99 86 60 29

Site : sud-ct35.org Page Facebook : section ville de rennes syndicat sud ct 35